

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2010

N°2010/02

---

**Présents :** Mmes CORNUS, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, BEAUVILLE, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

**Procurations :** M. MARIUZZO Bernard à Mme DELOURME Cathy  
Mme NOVAU Michelle à M. NOVAU Frédéric  
M. BERGIA Jean-Marc à M. PEYRIERES David

**Secrétaire de séance :** M. BEAUVILLE Jacques.

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE MADAME LA TRESORIERE DE MURET POUR LA COMMUNE ET LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire indique que les comptes de gestion de la commune et du service d'assainissement n'appellent aucune observation sur l'ensemble des opérations comptables du 01 janvier au 31 décembre 2009, ces derniers étant en adéquation avec les comptes administratifs des deux entités.

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Comme le prévoit la réglementation, le Maire quitte l'assemblée délibérante et demande à Monsieur René PARRA, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, de présenter ces deux documents comptables.

M. PARRA présente en premier lieu le compte administratif de la commune.

### **Section d'investissement :**

Dépenses réelles : 846 750,77 €

Recettes réelles : 965 924,59 €

Excédent reporté : 166 189,15 €

Total de recettes : 1 132 113,74 €

Soit un excédent de clôture de 285 362,97 €.

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses réelles : 886 213,14 €

Recettes réelles : 967 662,08 €

Résultat reporté : 130 208,25 €

Total de recettes : 1 097 870,33 €

Soit un excédent de clôture de 211 657,19 €.

M. PARRA présente le compte administratif du service d'Assainissement.

### **Section d'investissement :**

Dépenses réelles : 188 364,98 €

Recettes réelles : 69 652,97 €

Solde d'exécution reporté : 188 826,87 €

Affectation des résultats : 57 722,06 €

Total des recettes : 316 201,90 €

Soit un excédent de clôture de 127 836,92 €.

### **Section d'exploitation :**

Dépenses réelles : 37 030,54 €

Recettes réelles : 60 461,01 €

Soit un excédent de clôture de 23 430,47 €.

Après le vote des deux comptes administratifs, le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

## **AFFECTATION DES RESULTATS POUR LA COMMUNE ET LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Pour la Commune, le Maire indique que le résultat de clôture 2009 du fonctionnement d'un montant de 211 657,19 € est affecté de la manière suivante :

- 150 000 € en affectation complémentaire en réserves, article 1068 en investissement
- 61 657,19 € affectés à nouveau en section de fonctionnement.

Le Maire précise que l'affectation des 150 000 € avait été décidée en commission de finances et suite au débat d'orientations budgétaires, cette affectation couvrant largement le capital d'emprunt payé en 2010 (91 000 €).

Pour le service d'Assainissement, le Maire précise que l'excédent d'exploitation d'un montant de 23 430,47 € est affecté dans sa totalité en complément des réserves à l'article 1068 de la section d'investissement.

## **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Avant de présenter les écritures comptables, le Maire précise que les budgets présentés à l'assemblée délibérante sont conformes aux réflexions de la commission de finances et aux décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires.

Le Maire indique que la marge où l'on peut réaliser des économies est faible, environ 20 à 25% du montant total du budget communal.

Le Maire précise que l'on va être encore plus vigilant sur les économies d'énergies (électricité, chauffage, carburants, eau). Par contre, il faut noter que nos bâtiments vieillissent, ce phénomène entraînant des dépenses nouvelles.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles sont stables avec pour certains articles une légère progression.

Les recettes fiscales augmentent simplement du fait de la hausse de 1% des bases et de la prise en compte de nouvelles constructions.

Par contre, le Maire indique qu'il faut rester sur nos gardes surtout pour l'exercice 2011 avec la suppression de la taxe professionnelle qui est compensée dans sa totalité pour 2010.

Il est probable qu'il sera nécessaire de prévoir en 2011 certains ajustements par rapport aux décisions fiscales du Conseil Général, du Conseil Régional et de la C.A.M.

Pour l'investissement, le Maire indique que comme prévu, il a été repris les restes à réaliser 2009 et les nouvelles opérations se décomposent ainsi :

- Opération 032 Salle des fêtes : 10 000 €
- Opération 035 Acquisition matériel informatique : 4 000 €
- Opération 076 Rénovation église : 30 000 €
- Opération 085 Acquisitions illuminations : 7 196 €
- Opération 094 Création ludothèque : 2 500 €
- Opération 107 Renforcement berges de Garonne : 30 000 €
- Opération 120 Amendes de police 2006 : 16 000 €
- Opération 129 Pool Routier 2009/2010 : 94 685 €
- Opération 130 Aménagement comité des fêtes : 95 000 €
- Opération 131 Construction salle omnisports : 256 288 €
- Opération 132 Pass foncier : 14 000 €
- Opération 135 Acquisition défibrillateurs : 7 000 €
- Opération 136 Bâtiment petite enfance : 8 377 €
- Opération 137 Acquisition matériel pour les ateliers : 12 000 €

A ces nouvelles dépenses vient s'ajouter le remboursement de la dette en capital de 95 000 €.

Pour les recettes, le Maire précise que le budget est équilibré sans recours à l'emprunt mais avec une affectation des résultats de 150 000 €, du FCTVA et de la TLE, de la vente de terrain à Colomiers Habitat, des diverses subventions servies par le Conseil Général, Conseil Régional, l'Etat et la reprise de l'excédent d'investissement 2009 de 285 362 €.

Le Maire présente l'équilibre comptable du Budget Primitif 2010 de la Commune.

Section de fonctionnement :

Dépenses 2010 : 1 047 052 €

Excédent reporté : 61 657 €

Recettes réelles 2010 : 985 395 €

Total des recettes 2010 : 1 047 052 €

Section d'investissement :

Dépenses 2010 : 682 046 €

Restes à réaliser : 472 926 €

Total des dépenses 2010 : 1 154 972 €

Recettes 2010 : 719 610 €

Affectation des résultats : 150 000 €

Reprise de l'excédent : 285 362 €

Total des recettes 2010 : 1 154 972 €

Le Maire présente le Budget Primitif 2010 du service d'Assainissement.

Section d'exploitation : équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 81 700 €.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 396 966 €.

Le Maire indique que le Conseil Général a retenu pour le programme départemental 2010 de l'assainissement une somme de 144 000 € HT de travaux pour réaliser le réseau chemin de Tartibau.

L'assainissement sur la commune sera certainement terminé en 2011 si le Conseil Général retient le dernier tronçon route de Pins-Justaret.

Le Maire indique que les travaux d'assainissement programmes 2006 et 2008 sont terminés et que la réception s'est déroulée mardi 30 mars 2010.

Les travaux le long de Lousse en domaine privé ont été difficiles. Les résidents dans l'ensemble ont été compréhensifs.

Le Maire précise que l'entreprise a été félicitée dans son travail de pose du tuyau mais aussi dans son travail de restauration du site.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire précise que lors des diverses commissions des Finances ainsi que lors du débat d'orientations budgétaires, il avait été décidé de laisser au niveau de 2009 les taux des 3 taxes.

Le Maire indique que le produit total des 3 taxes est en augmentation de 35 316 €. Ce delta positif est dû à l'augmentation naturelle des bases consentie par l'Etat (environ 1%) et de l'apport de nouvelles constructions :

- taxe d'habitation : 17,08% soit un produit de 365 170 €
  - taxe foncière sur le bâti : 20,60% soit un produit de 283 250 €
  - taxe foncière sur le non bâti : 77,98% soit un produit de 16 376 €
- soit un produit total de 664 796 €.

A ce total viennent s'ajouter diverses exonérations à hauteur de 10 000 €.

## **REMPLACEMENT DE 3 APPAREILS VETUSTES AU MONUMENT AUX MORTS**

Ces 3 appareils positionnés sur l'aire du Monument aux Morts a pour fonction d'illuminer l'arrière de l'église.

Le coût total des travaux est estimé à 4 482 € déduction faite des diverses aides, la part communale sera au plus égale à 1 298 €.

M. PEYRIERES estime que le coût des travaux semble bien élevé.

Le Maire indique que les travaux effectués par le SDEHG font partie d'un appel d'offres général passé pour 3 ans et qu'en principe il est retenu l'entreprise la mieux disante. Il faut savoir que cet appel d'offres est international.

Mme PENNEROUX s'interroge sur la longévité de ces appareils.

Le Maire indique entre 7 et 10 ans.

M. HOURCADE précise qu'il faudrait se pencher sur l'éclairage du clocher.

Le Maire dit qu'il faut réfléchir à une solution.

M. BEAUVILLE trouve anormal que la TVA s'applique sur une taxe.

Toutes les décisions ont été prises par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents sauf pour l'approbation des comptes administratifs de la Commune et de l'Assainissement où le Maire n'a pas pris part aux votes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Monsieur le Maire fait part du décès du père de M. MARIUZZO Bernard et adresse à notre collègue et à sa famille les sincères condoléances du Conseil Municipal.
- ❖ M. NOVAU constate que les panneaux d'agglomération ont été positionnés plus loin sur la route de Pins.  
Mme GRANIER demande si on ne pourrait pas faire la même chose sur la route de Roquettes.  
Le Maire prend en compte cette remarque.

- ❖ M. EBENDINGER demande s'il ne faudrait pas rallonger le trottoir route de Muret après le plateau de sport.  
Le Maire pense qu'au regard de la fréquentation peu nombreuse à cet endroit, les investissements nécessaires seront bien trop onéreux.
- ❖ Le Maire précise qu'au niveau de la compétence CAM, un schéma de réalisation de pistes cyclables et de piétonniers est à l'étude. Des propositions vont bientôt être faites.
- ❖ Le Maire indique que si les élus ou les résidents de la commune ont le sentiment que les voitures roulent trop vite sur les axes de Roquettes/Muret ou Pins-Justaret, il faut après avoir sensibilisé ces conducteurs irrespectueux du code de la route, demander aux gendarmes de faire des contrôles.
- ❖ M. BEAUVILLE s'étonne que le panneau « Attention gibiers » ne soit pas encore installé sur la route de Roquettes alors que la demande au Secteur Routier date de plusieurs mois.
- ❖ Le Maire indique que le changement des panneaux « Stop » RD56B/chemin Mesplé et la mise en place d'un « Cédez le passage » rue Principale à hauteur du n°46 ont été acceptés par le Secteur Routier de Muret.
- ❖ Mme GRANIER fait état de l'inquiétude des parents qui viennent chercher leurs enfants à la sortie de l'école par le spectacle donné par les jeunes qui se réunissent autour de l'abribus en consommant de l'alcool et autres produits illicites.  
Le Maire avec M. DUCASSE ont rencontré ces jeunes (majeurs et non agressifs) en leur demandant de bien vouloir respecter les sorties d'école. Le Maire pense que c'est une première approche. On va noter leur attitude et leur réaction. Dans tous les cas, dans la situation actuelle, il faut trouver un mode d'échange et éviter de contacter les gendarmes. Il faut faire un travail en profondeur.  
Par contre, le Maire s'étonne de voir tard le soir des jeunes de 14 à 16 ans trainer à des heures où leur place devrait être avec leurs parents. La commune et le Maire ne sont pas là pour combler la démission de certains parents.
- ❖ Le Maire précise que Saubens a été marqué par divers cambriolages. Des jeunes ont été pris en flagrant délit. Il faut attendre la fin de l'enquête pour savoir si on doit leur imputer toutes les infractions de vols sur la Commune.
- ❖ M. PARRA propose que l'on reprenne la surveillance des résidences des personnes absentes lors de décès d'un des leurs, ce service étant mis en place à la demande des personnes intéressées.
- ❖ Mme PENNEROUX demande s'il y a une exonération de la taxe d'habitation pour des personnes de plus de 75 ans.  
Le Maire répond que oui mais il y a un deuxième paramètre à prendre en compte : les revenus.
- ❖ Mme IZARD indique qu'il y aura le 25 avril 2010 chemin du Port une chasse aux œufs et un concours d'épouvantails.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.